



## Série de podcasts « Découvrons notre Constitution »

### Questionnaire d'écoute

### Épisode 7 : « Le référendum »

Consigne : Entourez la bonne réponse à chacune des questions suivantes.

1) Un référendum est un vote à une question à laquelle les citoyennes et citoyens peuvent répondre par « Pour » ou « Contre ».

- Vrai.
- Faux.

2) La République romaine est précurseur en matière de référendum.

- Vrai.
- Faux.

3) Tout élu peut organiser un référendum sous la V<sup>ème</sup> République.

- Vrai.
- Faux.

4) En 1962, le général de Gaulle a organisé un référendum pour instaurer l'élection présidentielle au suffrage universel direct et a ainsi modifié la Constitution du 4 octobre 1958 en suivant son article 89.

- Vrai.
- Faux.

5) Les Présidents de la République n'organisent plus de référendum depuis plusieurs années (le dernier eut lieu en 2005).

- Vrai.
- Faux.

6) Question bonus : A l'image de Raymond Carré de Malberg, les constitutionnalistes ont tendance à s'opposer au référendum.

- Vrai.
- Faux.